

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour » et 1 abstention, de renvoyer en commission le sujet de LGH
 - **Décidé**, par 16 voix « pour », 1 abstention et 1 refus, de renvoyer le sujet de LGH en commission mixte Finances & administration, et Enfance & jeunesse (Nouvelle *dénomination* : *commission Cohésion sociale & Jeunesse*).
- ✓ **Décidé**, par 13 voix « pour » et 5 abstentions, de renvoyer en commission Travaux & Bâtiments le sujet de la parcelle de la Poste.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de reconduire M. Ungaro au poste de Secrétaire du Bureau du Conseil municipal.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer le nouveau règlement du Conseil municipal dans une commission ad hoc.
 - **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de désigner Mmes Pürro et de Raemy, ainsi que MM. Ramazzina, Garcia Herrera, Torselletti, Hilty et Dutour pour former la commission ad hoc sur le nouveau règlement du Conseil municipal.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, acceptant l'entrée en matière sur le projet de délibération No 10-2025 pour la création d'« îlots de fraîcheur » sur la commune de Perly-Certoux, proposé par Ensemble pour Perly-Certoux.
 - **Décidé**, par 13 voix en faveur de la commission Aménagement et 5 voix en faveur de la commission Environnement, renvoyant le projet de délibération pour la création d'« îlots de fraîcheur » à la commission Aménagement (Nouvelle *dénomination* : *commission Territoire, Sécurité & Mobilité*).
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 mai 2025, relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ **Pris une délibération**, par 17 voix pour et 1 abstention, approuvant le projet de délibération No 8-2025 :
 - De déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
 - De charger le conseil administratif d'informer le conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations
 - Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030
- ✓ **Rejeté**, par 4 voix pour, 1 abstention et 13 voix contre, la délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif en ce qui concerne les actes authentiques.
 - **Décidé**, par 14 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, de renvoyer le sujet de la délégation de compétence en matière d'actes authentiques à la commission Finances & Administration.
- ✓ **Décidé**, par 12 voix pour et 6 abstentions, de maintenir le rôle des délégués aux associations.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix pour et 1 abstention, de renvoyer le sujet du rôle des délégués aux associations à la commission Culture, Sport et Vie associative.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix pour et 4 abstentions, reconduisant la même offre d'abonnement du Servette FC, à hauteur de CHF 1'500.- maximum.
 - **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer le dossier de l'abonnement au SFC à la commission Culture, Sports et Vie associative.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer le sujet du geste de solidarité avec Blatten (VS) à la commission Sociale (nouvelle *dénomination* : *commission Cohésion sociale & Jeunesse*).
- ✓ **Approuvé**, par 16 voix pour, 1 abstention et 1 refus, la création d'un tableau de suivi des discussions du Conseil municipal par l'administration communale.

SEULE LA VERSION INTÉGRALE DU PROCÈS-VERBAL FAIT FOI.